



ÉLECTIONS AU MAROC

Le test démocratique

DÉCRYPTAGE Le 25 novembre se tiendront au Maroc des élections législatives anticipées, qui devront entériner les nouvelles pratiques politiques annoncées dans la réforme constitutionnelle de juillet dernier. Plusieurs questions doivent cependant être réglées au préalable. **Par Hanane Harrath**

Annoncées dans la foulée de la réforme constitutionnelle de juillet dernier, les prochaines échéances électorales devaient entériner le tournant démocratique pris par le pays. Parce que des exigences de transparence sont plus que jamais mises en avant, parce que l'implication des partis s'avère plus que jamais nécessaire, parce que le résultat sera plus que jamais décisif – le chef du gouvernement sera issu de la formation arrivée en tête –, ces élections sonnent comme un véritable test. Le roi l'avait d'ailleurs dit dans son discours du 20 août : "Tout le monde – gouvernement, parlement, partis, citoyens, acteurs associatifs et médias – se trouve face à un véritable test

qui impose à chacun de prendre ses responsabilités historiques."

Le test de la transparence

Un test d'abord pour la restauration de la confiance dans la chose politique. La lutte contre des pratiques contraires à l'idée même de démocratie est au rang des priorités pour bon nombre d'acteurs, qu'ils soient de la société civile ou des corps institutionnels. L'Instance centrale de prévention de la corruption a ainsi émis un rapport de prévention sur des comportements qui entravent depuis de trop longues années l'exercice démocratique. L'observation neutre et indépendante des élections, qui est désormais

Abdelhak Semma/AFP

constitutionnalisée, est par ailleurs confiée au Conseil national des droits de l'homme, qui accrédite les observateurs chargés de surveiller le déroulement de la campagne et du scrutin (voir ci-dessous l'interview de Driss El Yazami).

Du côté de la société civile, des initiatives se font également jour pour veiller à ce que la corruption ne vienne pas entacher ce rendez-vous électoral. Ainsi de la campagne "Chiche, élection sans bakchich", lancée par des membres du collectif Esprit démocratique. Yassine Mouhtadi, membre du collectif, explique que l'objectif est de "sensibiliser les électrices et électeurs marocains potentiels aux préjudices de la corruption électorale, et de combattre toutes les perversions au droit de

Abdelhak Semma/AFP

choisir librement et indépendamment ses représentants".

Pour cela, trois caravanes itinérantes vont sillonner le pays, distribuer des badges, coller des affiches de prévention contre la corruption. "Nous allons aussi fixer une charte de bonne conduite électorale, en adéquation avec les critères internationaux d'élections libres et indépendantes et soumise à signature auprès de tous les partis politiques", ajoute Yassine. Nous voulons un pacte démocratique en signe de rupture avec les pratiques antidémocratiques des élections précédentes."

Le test de l'efficacité

Les élections sont aussi un test pour l'Etat marocain, qui a dû lever un certain nombre de difficultés pour organiser la consultation. Date du scrutin, découpage des circonscriptions, listes électorales, les motifs de discordance n'ont pas manqué. Le ministère de l'Intérieur a finalement opté pour le maintien du scrutin de liste et a fixé à 6 % le seuil permettant de décrocher une place à la Chambre des représentants. Cette dernière comptera aussi dix sièges de plus pour les listes locales, passant ainsi de 295 à 305.

Quant au découpage électoral, il ne change pas beaucoup par rapport à 2007 : il a simplement été aménagé pour tenir compte de la création de nouvelles préfectures, ainsi que de la mise en place de listes spécifiques aux femmes et aux jeunes. Sur les 82 circonscriptions, 67 devraient rester les mêmes qu'il y a quatre ans. Sur le plan du financement, qui reste un point chaud des discussions – notamment pour les

Les partis politiques sont-ils à la hauteur de ce moment historique ?

petits partis –, la loi prévoit un financement pour les formations ayant atteint les 5 %.

Enfin, le texte a adopté la carte d'identité nationale comme seul document administratif nécessaire pour vérifier l'identité des votants. La loi électorale prévoit également des sanctions contre les fraudeurs et rappelle une innovation majeure de la nouvelle Constitution : l'immunité parlementaire est maintenant limitée aux seuls délits d'opinion ou de vote émis par le parlementaire dans l'exercice de ses fonctions, ce qui veut dire que les délits de droit commun sont désormais passibles de sanctions.

Le test de la responsabilité

C'est un test ensuite pour les partis politiques, qui doivent aujourd'hui se montrer à la hauteur de l'enjeu. Ils se sont déjà beaucoup déchirés au cours des derniers mois, sur tous les sujets évoqués ci-dessus, ce qui en laisse plus d'un songeur quant à leur capacité à relever le défi qui les attend. Fin septembre, lors des après discussions sur la loi électorale, le politologue Mohamed Tozy déclarait ainsi à *Jeune Afrique* : "On a assisté à des négociations de marchands de tapis, où chaque parti cherchait d'abord à faire valoir ses intérêts particuliers. Ils ne sont pas à la hauteur du mo-

ment historique que nous vivons." Les partis d'extrême gauche ont refusé de participer aux élections, considérant que les conditions n'étaient pas réunies pour faire de ce rendez-vous politique un moment démocratique décisif. Quant aux autres, ils sont désormais en pleines tractations pour nouer ou renouer des alliances.

Mi-octobre se formait ainsi une Alliance pour la démocratie réunissant huit partis dont des grandes formations comme le RNI, le Mouvement populaire ou le PAM, et d'autres plus petits et surtout plus inattendus comme le Parti de la renaissance et de la vertu du controversé cheikh Zemzemi. Une coordination un peu étonnante qui rassemble les libéraux de droite, les centristes, des socialistes et un parti religieux, mais qui se veut purement stratégique.

L'annonce de cette coalition en a aussitôt fait naître une autre : la Koutla historique, c'est-à-dire la réunion de l'Istiqlal, du PPS et de l'USFP, qui faisait office d'opposition depuis les années 1970 avant d'intégrer en 1998 la coalition gouvernementale. A l'heure où nous mettons sous presse, les tractations étaient encore en cours pour déterminer les conditions de cette alliance. Et pour savoir s'il faut approcher ou non les islamistes du PJD, qui se retrouvent isolés par l'Alliance pour la démocratie et risquent de voir s'envoler leur rêve d'accéder à la primature.

Le test de la reconnaissance

Enfin, ce scrutin était aussi très attendu par les Marocains de l'étranger : leur



Les électeurs devront se munir d'une pièce d'identité. C'est le seul document administratif qui leur sera demandé pour voter.

participation aux élections marocaines est devenue pour eux comme une Arlésienne, toujours promise mais jamais arrivée. Pourtant, la nouvelle Constitution consacre cinq articles entiers à ce sujet : “Sur les 80 constitutions que nous avons étudiées, aucune n'accorde autant de place à ses ressortissants à l'étranger, explique Driss El Yazami, président du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME). Le texte marocain est clair : les MRE peuvent participer dans le cadre des circonscriptions et des listes nationales. La question qui se pose est donc de savoir quelle place les partis marocains comptent leur accorder : c'est à eux de trancher.”

La mise en place de circonscriptions de l'étranger n'est pas encore à l'ordre du jour : “Il faut savoir que moins de dix pays dans le monde ont ouvert cette possibilité à leurs ressortissants, pour des raisons pratiques très compliquées. La seule question qui s'est posée pour ce scrutin,

La place à accorder aux Marocains de l'étranger fait débat

c'est la possibilité de voter par procuration : le Conseil constitutionnel a rejeté cette possibilité.”

Une décision qui ne satisfait pas Omar El Mourabet, lui aussi membre du CCME, et qui ne mâche pas ses mots. Mais pour Driss El Yazami, le débat ne fait que commencer : “Le CCME est désormais constitutionnalisé et il a été demandé que les MRE soient représentés dans toutes les instances de la démocratie participative comme l'Autorité pour la parité et la lutte contre les discriminations, le Conseil de la famille et de l'enfant, le Conseil de la jeunesse et de l'action associative, et j'en passe. Sur la participation politique, il y a encore beaucoup de questions pratiques à régler. Et le CCME émettra des avis sur ce sujet en temps voulu.” ■



Gary Cralle/Photonostop/AFP

Abdelhak Senna/AFP

LES PRINCIPAUX PARTIS POLITIQUES MAROCAINS

Le Rassemblement national des indépendants (RNI)

Fondé en 1978, celui-ci était arrivé en 4^e position lors des législatives de septembre 2007, avec 39 sièges au Parlement. Longtemps considéré comme un “parti de l'administration”, le RNI, actuellement dirigé par le ministre de l'Economie et des Finances Salaheddine Mezouar, se positionne comme une formation de la droite modérée, prônant le libéralisme.

Le Mouvement populaire (MP)

Créé en 1957, au lendemain de l'indépendance, le MP était arrivé en 3^e position en 2007 avec 41 sièges au Parlement. Libéral sur le plan économique, plutôt conservateur sur les questions de société, éclaté en plusieurs branches avant une réconciliation au sein de l'Union

des mouvements populaires, le parti, dont le secrétaire général est Mohand Laenser, ministre d'Etat, a rejoint l'Alliance pour la démocratie.

Le Parti Authenticité et Modernité (PAM)

C'est pour contrer la coalition de la Koutla que cette formation, une des plus jeunes au Maroc, a été créée en 2008 à l'initiative d'un groupe parlementaire indépendant sorti des urnes en septembre 2007. La figure emblématique du parti, c'est Fouad Ali El Himma, ancien ministre délégué à l'Intérieur et un des plus proches amis du Roi.

L'Union socialiste des forces populaires (USFP)

Ce parti a longtemps incarné, et depuis 1975, les idées de la gauche (lutte contre les inégalités, justice sociale)

et la principale force d'opposition. C'est sous l'égide d'Abderrahmane Youssoufi, son premier secrétaire de l'époque, que s'était constitué le premier gouvernement dit d'alternance en 1998. Majoritaire aux élections de 2002, il doit se contenter, en 2007, de 38 sièges seulement. Dirigé par l'ancien ministre de la Justice et actuel président de la Chambre des représentants Abdelwahed Radi, le parti fait partie de la Koutla, la coalition stratégique avec l'Istiqlal et le PPS.

L'Istiqlal (Parti de l'indépendance)

Comme son nom l'indique, le parti a été créé en 1943 dans le cadre de la lutte pour l'indépendance du Maroc. En 2007, il est arrivé en tête des législatives : il a ainsi pris la primauté en la personne de Abbas El Fassi, ainsi que la tête de 6 ministères et 2 secrétariats d'Etat sur 34.

Le Parti du progrès et du socialisme (PPS)

Légalisé en 1974, le PPS se présente comme l'héritier du Parti communiste et du Parti de la libération et du socialisme, interdits respectivement en 1959 et 1969. Dirigé par l'ancien ministre de la Communication Mohamed Nabil Benabdallah, le PPS avait obtenu 17 sièges en 2007.

Le Parti de la justice et du développement (PJD)

Au milieu des années 1990, l'ancien parti de Abdelkrim Khatib, le Mouvement populaire, constitutionnel et démocratique, s'ouvre aux islamistes dits modérés, avant de devenir le PJD en 1998. Quatre ans plus tard, ce dernier devient le principal parti de l'opposition. Conservateur, conspuant l'importation de valeurs “occidentales”, le parti, dirigé par Abdelillah Benkirane, a remporté 46 sièges en 2007, se hissant ainsi en deuxième position.

INTERVIEW

DRISS EL YAZAMI

Le Maroc s'est engagé à assurer des élections libres et transparentes, et pour cela, il a confié au Conseil national des droits de l'homme (CNDH) le soin de mettre en place une commission chargée de l'observation neutre des élections. Explications.

“Les élections seront observées à la loupe”

L'observation neutre et indépendante des élections est désormais constitutionnalisée : concrètement, qu'est-ce que cela change ?

Cette observation est désormais encadrée par une loi, parue au *Journal officiel* le 10 octobre dernier, qui crée une commission spéciale d'accréditation, que je préside au titre de président du Conseil national des droits de l'homme.

Y siègent quatre représentants de différents ministères (Intérieur, Communication, Justice, et Affaires étrangères), cinq représentants de la société civile membres du CNDH, la Délégation interministérielle des droits de l'homme et enfin l'Instance de prévention de la corruption. Cette commission a rédigé une charte de bonne conduite, qui intègre les normes internationales et notamment celles édictées dans un document de référence en la matière signé en 2005 par des dizaines d'associations, sous l'égide des Nations unies.

Qui peut demander des accréditations et quels sont les critères requis par la commission pour les délivrer ?

Toutes les organisations nationales et internationales travaillant dans le domaine de l'observation des élections, de la promotion de la démocratie ou sur les questions de citoyenneté peuvent demander une accréditation. Le CNDH lui-même déploiera 240 observateurs à travers le territoire.

Pour les demandes individuelles, la personne doit être inscrite sur les listes électorales, ne doit pas être elle-même candidate et doit s'engager à respecter la charte fixant les principes de l'observation. Une

fois que l'organisation est accréditée, elle a accès à tous les bureaux de vote, assiste au dépouillement des bulletins et à l'annonce des résultats. Les observateurs ne peuvent pas faire de déclaration à titre individuel, mais l'organisme qui les accrédite peut en revanche s'exprimer s'il constate des abus ou des dérives.

Quel calendrier a été mis en place pour organiser ces missions d'observation ?

Nous avons lancé le site à la mi-octobre et nous devons rendre toutes nos décisions sur les accréditations au plus tard le 9 novembre, soit deux jours avant le lancement officiel de la campagne électorale.

Ces élections anticipées doivent concrétiser le tournant démocratique pris par le Maroc : y a-t-il par conséquent plus de vigilance sur les questions de corruption et de transparence des élections ?

La lutte contre la corruption est en effet très importante : l'Instance de prévention de la corruption a publié début octobre un rapport sur le sujet.

On constate aussi qu'il y aura plus d'observateurs que lors des élections de 2007 et 2009 : beaucoup de nouveaux acteurs ont émergé, notamment chez les jeunes. On a des réseaux représentant plus de 150 associations : il y a notamment le réseau Concerté Maroc – soutenu par l'ambassade de France – et l'Alliance des jeunes pour la réforme, qui est une scission du Mouvement du 20 février. On a aussi beaucoup de demandes venant des associations locales, qui veulent observer le déroulé des élections à leur niveau régional. Donc oui, il y a de la vigilance. ■